

SECTEUR D'INFORMATION SUR LES SOLS OIL FRANCE à PARIS

Description du site

Date de dernière mise à jour des informations : 04/01/2021

Nom : OIL FRANCE

Adresse : 61BOULEVARD DES BATIGNOLLES

Commune principale : PARIS (75056)

Communes secondaires : Non renseigné

Activités : L23 - Détail de carburants

Description : A partir de novembre 2004, la société Oil France a exploité une station service au 61, boulevard des Batignolles . Au moment de la cessation d'activité, le site abritait une installation de stockage de carburants non classable et des installations de distribution de carburants soumises au régime de la "Déclaration-Contrôle" et classées sous la rubrique 1435-3.
La cessation d'activité a été déclarée le 23/09/2010 et l'activité a cessé depuis le 02/12/2010.

La mise en sécurité du site a été jugée effective par l'inspection des installations classées dans son rapport du 10 juillet 2014.

Un diagnostic de sols, réalisé en novembre 2010, a mis en évidence la présence d'hydrocarbures, de solvants aromatiques et de naphthalène au droit de la cuve enterrée présente dans la cour intérieure.

La préfecture de police a rappelé à l'exploitant l'obligation de rechercher l'étendue de la pollution, de traiter l'impact et de contrôler la pollution résiduelle.

Le représentant du propriétaire a communiqué, le 27 août 2018, un plan de gestion de DEKRA du 27 juillet 2018 modifié en février 2019 qui conclut à un risque sanitaire acceptable pour les employés du futur commerce qui fréquenteront également la cour de l'immeuble.

L'inspection des installations classées, dans son rapport du 4 juillet 2019, conclut que l'état des milieux est compatible avec un usage d'activité.

Conclusions de l'administration sur l'état des sols

Date de dernière mise à jour des informations : 31/05/2021

Terrain répertorié en Secteur d'Informations sur les Sols (SIS)

Identifiant : SSP00036610101

Ancien identifiant SIS : 75SIS05867

Description¹ : La société Oil France a exploité une station service au 61, boulevard des Batignolles depuis novembre 2004. Au moment de la cessation d'activité, le site abritait une installation de stockage de carburants non classable et des installations de distribution de carburants soumises au régime de la "Déclaration-Contrôle" et classées sous la rubrique 1435-3.
La cessation d'activité a été déclarée le 23/09/2010 et l'activité a cessé depuis le 02/12/2010.

La mise en sécurité du site a été jugée effective par l'inspection des installations classées dans son rapport du 10 juillet 2014.

Un diagnostic de sols, réalisé en novembre 2010, a mis en évidence la présence d'hydrocarbures, de solvants aromatiques et de naphtalène au droit de la cuve enterrée présente dans la cour intérieure.

La préfecture de police a rappelé à l'exploitant l'obligation de rechercher l'étendue de la pollution, de traiter l'impact et de contrôler la pollution résiduelle.

Le représentant du propriétaire a communiqué, le 27 août 2018, un plan de gestion de DEKRA du 27 juillet 2018 qui comprend un diagnostic de sols, des investigations sur les gaz du sol et des mesures de la qualité de l'air ambiant, un schéma conceptuel, un bilan coûts/avantages et une analyse des risques résiduels (ARR). Le plan de gestion a été modifié par DEKRA en février 2019.

L'ARR réalisée en 2018 conclut à un risque sanitaire acceptable pour les employés du futur commerce qui fréquenteront également la cour de l'immeuble.

L'inspection des installations classées, dans son rapport du 4 juillet 2019, a jugé ces éléments de réponse suffisants pour permettre de conclure que l'état des milieux est compatible avec un usage comparable à celui de la dernière période d'exploitation des installations.

Documents associés² : Non renseigné

Synthèse de l'action de l'administration

Date de dernière mise à jour des informations : 15/03/2021

Description³ : L'exploitant a déclaré la cessation d'activité de la station-service, par courrier du 23 septembre 2010, prenant effet à compter du 2 décembre 2010.
S'agissant de la mise en sécurité du site, les volucompteurs ont été enlevés.
Dans le cadre de la cessation d'activité, un diagnostic de sol, datant du 24 novembre 2010, a révélé la présence de teneurs anormales dans les sols en HCT (hydrocarbures totaux), BTEX (hydrocarbures aromatiques) et HAP (hydrocarbures aromatiques

polycycliques) au niveau de la cuve de carburants et des volucompteurs. L'étendue de la pollution n'a pas été délimitée dans le cadre de ces investigations.

Une EQRS (Evaluation Quantitative des Risques Sanitaires), réalisée le 11 avril 2011 sur la base d'analyses d'air ambiant prélevé dans la cour, a conclu, qu'en l'absence de HCT et de COHV (composés organohalogénés volatils) et au vu des faibles concentrations en benzène (1,08 µg/m³), le calcul de risque n'apparaissait pas nécessaire.

Au vu de ces deux documents, l'inspection des installations classées a proposé au Préfet de Police, dans son rapport du 26 janvier 2012, de rappeler à l'exploitant l'obligation de rechercher l'étendue de la pollution et, en priorité, de traiter la zone impactée. Ces éléments ont été demandés à l'exploitant par la Préfecture de Police dans son courrier du 23 février 2012 et confirmé par l'arrêté préfectoral de mise en demeure du 30 octobre 2012.

L'exploitant a communiqué un bilan coûts-avantages, établi le 22 février 2013, attestant que seul un traitement in-situ pouvait être mis en place en raison de la configuration des lieux. Il a projeté, une fois que l'impact serait dimensionné, de traiter la pollution par venting et ensuite de réaliser une analyse des risques résiduels.

La mise en sécurité du site a été jugée effective par l'inspection dans son rapport du 10 juillet 2014, suite à la communication par l'exploitant du certificat de neutralisation de la cuve de carburant.

L'exploitant a été relancé par la Préfecture de Police, par courrier du 14 août 2014, sur les demandes figurant dans l'arrêté préfectoral de mise en demeure du 30 octobre 2012.

En l'absence de réaction de l'exploitant, l'exploitant s'est vu imposé, par arrêté préfectoral de prescriptions spéciales (APS) daté du 2 décembre 2015, la réalisation d'investigations complémentaires et études visant à délimiter l'étendue de la pollution et proposer les mesures de gestion de cette pollution.

L'exploitant n'ayant communiqué aucun des éléments prescrits par l'arrêté préfectoral de prescriptions spéciales daté du 2 décembre 2015, la Préfecture de Police a mis en demeure, par arrêté préfectoral du 24 juin 2016, l'exploitant de respecter les prescriptions de l'APS du 2 décembre 2015. L'arrêté de mise en demeure du 24 juin 2016 a été notifié à l'exploitant le 8 septembre 2016.

Un arrêté préfectoral de consignation a été pris le 7 juin 2017 pour un montant de 13 000 € répondant au coût de la réalisation des investigations complémentaires permettant de délimiter l'étendue de la pollution identifiée lors des investigations précédentes.

Le plan de gestion réalisé en février 2019 à la demande du propriétaire a permis d'apporter une réponse aux différentes demandes de la Préfecture de Police (arrêtés, courriers). Les éléments de réponse ont été jugés suffisants par l'Inspection des installations classées et ont permis de conclure que l'état des milieux est compatible avec un usage du site comparable à celui de la dernière période d'exploitation des installations. Les investigations réalisées n'ont pas mis en évidence de pollution concentrée ni d'impact notable dans les gaz du sol et dans l'air ambiant nécessitant la mise en œuvre de mesures de gestion de la pollution.

L'arrêté préfectoral de mise en demeure du 24 juin 2016 a été suivi d'effet.

L'inspection a jugé que la société OIL FRANCE a rempli ses obligations réglementaires en matière de cessation d'activité et a proposé d'acter la réhabilitation du site auprès du liquidateur judiciaire représentant la société OIL FRANCE et du propriétaire du site.

Toutefois, le site présentant une pollution résiduelle, fera l'objet d'un Secteur d'Information sur les Sols (SIS).

Le site n'appelle plus d'intervention de l'Inspection des Installations Classées.

Polluant(s) identifié(s) ou suspecté Non renseigné

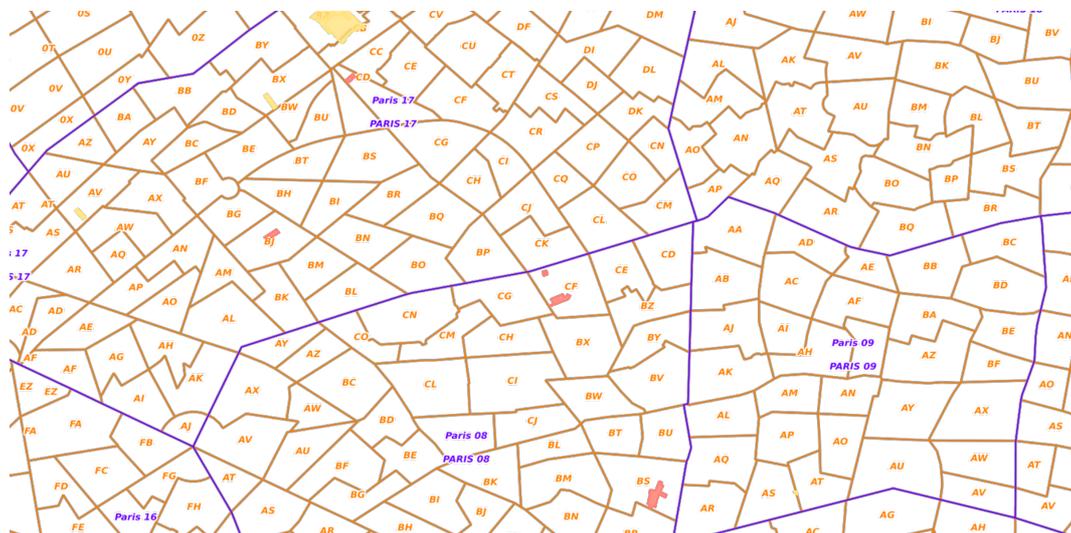
Documents associés : Non renseigné

Géolocalisation

Parcelles concernées par le SIS :

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
Paris	1	CF	0003	75

Plans cartographiques :



Coordonnées du centroïde : Long. :2.318, Lat. :48.881

Superficie estimée : 775 m²

1 - Pour les sites renseignés avant 2020, les informations sont généralement issues de la base de données relative aux secteurs d'information sur les sols (SIS) dont l'information était assurée par le géoportail des risques du Ministère chargé de l'environnement (www.georisques.gouv.fr)

2 - Les documents associés seront téléchargeables sur Géorisques lors de la publication de la fiche

3 - Les informations contenues dans les bases de données BASOL et SIS peuvent être similaires pour les sites créés avant 2020. Ainsi les descriptifs des conclusions de l'administration et de l'action de l'administration peuvent être identiques.